



En ce mois de la Fonction publique et pour financer tous vos projets, profitez du  
Prêt BFM Liberté <sup>(1)</sup>  
à un taux avantageux !

Envie d'en savoir plus ?

Laissez-vous guider...

Consultez le site de votre association, puis complétez le  
formulaire de demande de contact de la Banque Française  
Mutualiste.

Besoin d'aide ?

Vous avez des questions ou vous préférez souscrire par  
téléphone, nos conseillers vous accompagnent au

**0987 986 980**

(coût d'un appel local) du lundi au vendredi  
de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h à 14h00

## Les avantages du Prêt BFM Liberté<sup>(1)</sup>



**SANS FRAIS  
DE DOSSIER**



**PERSONNALISABLE**

Choix du montant et de la durée du prêt, de 1 500€ à 75 000€, de 6 à 96 mois. Différé d'amortissement<sup>(3)</sup> gratuit de 1 à 3 mois.



**LIBRE**

Libre utilisation des fonds : aucun justificatif de dépenses à fournir.



**FLEXIBLE**

Remboursement anticipé total ou partiel sans frais.

**JE DÉCOUVRE →**

Exemple pour un Prêt BFM Liberté<sup>(1)</sup> tous projets : pour un montant de 2000 € empruntés sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 1,39%, soit un **TAEG fixe de 1,40%**. **Mensualités de 167,92€** (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative). **Montant total dû : 2 015,04€** (sans frais de dossier et hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>(2)</sup>, cotisation de 1,23 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative : 14,76 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,38 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/06/2024 au 30/06/2024 pour toute souscription au contrat standard (pour les assurés de moins de 60 ans). Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant ou pour toute souscription au contrat senior (pour les assurés de 60 ans et au-delà), renseignez-vous auprès de votre conseiller en agence Société Générale.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire en agence Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT – Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente Totale ou Partielle, Incapacité Temporaire Totale de travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste auprès de SOGECAP (Société Anonyme régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. Prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.

(3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 169.353.659,50€, 326 127 784 RCS Paris. Siège social : [56-60 rue de la Glacière – 75013 Paris](#). Intermédiaire en assurance (ORIAS n° 08041372, ORIAS.fr.)

Société Générale - S.A. au capital de 1 003 724 927,50 EUR – RCS PARIS 552 120 222. Siège social : [29, bd Haussmann, 75009 Paris](#). Intermédiaire en assurance, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). SG est une marque de Société Générale.

Pour en savoir plus sur la protection de vos données à caractère personnel et exercer vos droits, cliquer sur <https://portail.atscaf.fr/mentions-legales/>

Si vous souhaitez ne plus recevoir de communication commerciale de la part de l'ATSCAF, merci d'adresser votre demande par voie électronique à l'adresse : [atscaf-informatio@finances.gouv.fr](mailto:atscaf-informatio@finances.gouv.fr)

ATSCAF FEDERALE - Association Touristique, Sportive et Culturelle des Administrations Financières - [41 boulevard Vincent Auriol](#) 75703 Paris Cedex 13. Association créée en 1948 régie par la loi du 1er juillet 1901, sous convention avec les ministères économiques et financiers

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez sur le lien suivant : [désinscription](#)